

**SOMMAIRE DU PROJET**

**PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
2016-2021**



## MISE EN CONTEXTE

**MATIÈRE RÉSIDUELLE**, nom féminin

*Matière ou objet rejetés par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions résultant d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation.*

La *Loi sur la qualité de l'environnement* encadre le processus de planification régionale de la gestion des matières résiduelles, dont découle le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) des municipalités régionales de comté (MRC). En septembre 2003, la MRC de D'Autray adoptait son tout premier PGMR. À l'époque, il devait se conformer aux orientations et aux objectifs de mise en valeur mentionnés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. La réalisation du premier PGMR a permis de formuler des objectifs de récupération et de valorisation des déchets produits sur le territoire, en plus de proposer des mesures concrètes et réalistes pour les atteindre.

L'adoption de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en 2011 ainsi que la publication des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* en 2013 ont permis d'enclencher le processus de révision du PGMR de la MRC de D'Autray. Ce processus s'est officialisé le 4 février 2015 par l'adoption d'une résolution au conseil des maires de la MRC. Le présent projet de PGMR doit respecter les exigences de valorisation formulées dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action 2011-2015.

## POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PLAN D'ACTION 2011-2015

### 3 ENJEUX NATIONAUX

- Mettre un terme au gaspillage des ressources.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec.
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

### 5 OBJECTIFS NATIONAUX

- Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 100 kg par habitant par rapport à 2008.
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.



# Plan de gestion des matières résiduelles

## Plan d'action 2016-2021

### CONTENU

Le projet de PGMR 2016-2021 de la MRC de D'Autray a été conçu de manière à respecter les orientations et les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action quinquennal. Toutefois, son contenu a été adapté aux opportunités et aux contraintes de gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC. Par ailleurs, il a pour but d'instaurer une saine gestion des matières résiduelles, basée sur des solutions avantageuses sur les plans social, environnemental et économique.

Ce document comprend les parties suivantes :

- une description du territoire d'application;
- un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- un recensement des intervenants et des infrastructures en gestion des matières résiduelles;
- un inventaire des matières résiduelles produites et récupérées;
- un diagnostic territorial;
- un plan d'action détaillé permettant l'atteinte des objectifs régionaux;
- un budget de mise en œuvre.
- un programme de surveillance et de suivi.

### VISION

Optimiser la récupération des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de D'Autray en vue de leur valorisation en un produit à valeur ajoutée, et ce, tout en respectant le principe des 3R-V.

### QU'EST-CE QUE LE PRINCIPE DES 3R-V?

Les 3R-V constituent un principe fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Il présente les actions à entreprendre, en ordre de priorité, pour une saine gestion des matières résiduelles :

- Réduction à la source;
- Réemploi;
- Recyclage;
- Valorisation.

À la base de ce principe réside le fait que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. De ce fait, avant d'acheter un bien, il est souhaitable de se questionner sur la nécessité de cet achat ou encore, sur la possibilité de se le procurer usagé. Aussi, avant de songer à l'élimination d'un déchet, il faut s'interroger sur la possibilité d'y donner une seconde vie par le réemploi ou encore, par la voie du recyclage ou du compostage.



# Plan de gestion des matières résiduelles

## Plan d'action 2016-2021

### ORIENTATIONS RÉGIONALES ET OBJECTIFS RÉGIONAUX

La définition des enjeux de gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Autray s'est essentiellement réalisée en appréciant l'écart existant entre les objectifs nationaux de valorisation et les quantités de matières résiduelles détournées de l'enfouissement par les différents services municipaux. Afin d'harmoniser la vision stratégique de la MRC de D'Autray à celle du gouvernement provincial, les enjeux régionaux ont été associés aux stratégies d'intervention énoncés dans le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise. Tous les enjeux régionaux ont été traduits en orientations régionales de manière à circonscrire les mesures à entreprendre dans le cadre du PGMR. Les orientations régionales constituent le fondement du plan d'action par lesquelles il est possible de résoudre les enjeux.

Les objectifs régionaux précisent les intentions de la MRC à l'égard de la valorisation des matières résiduelles produites par les différents secteurs d'activité. Les objectifs régionaux se caractérisent par le fait qu'ils sont spécifiques, mesurables, temporellement définis et contrôlables par les organismes municipaux. Comme les objectifs régionaux représentent des gestes concrets, et non pas des cibles de mise en valeur, ils représentent les mesures du plan d'action. Ce sont les résultats escomptés par leur réalisation qui permettent d'apprécier le taux de mise en valeur des matières résiduelles. Chaque objectif régional est associé à plusieurs actions représentant les grandes étapes méthodologiques permettant son atteinte, c'est-à-dire la réalisation de la mesure. Alors que le programme de suivi permet de révéler la réalisation des actions, le programme de surveillance permet d'évaluer l'efficacité des mesures du plan d'action en fonction des résultats escomptés.

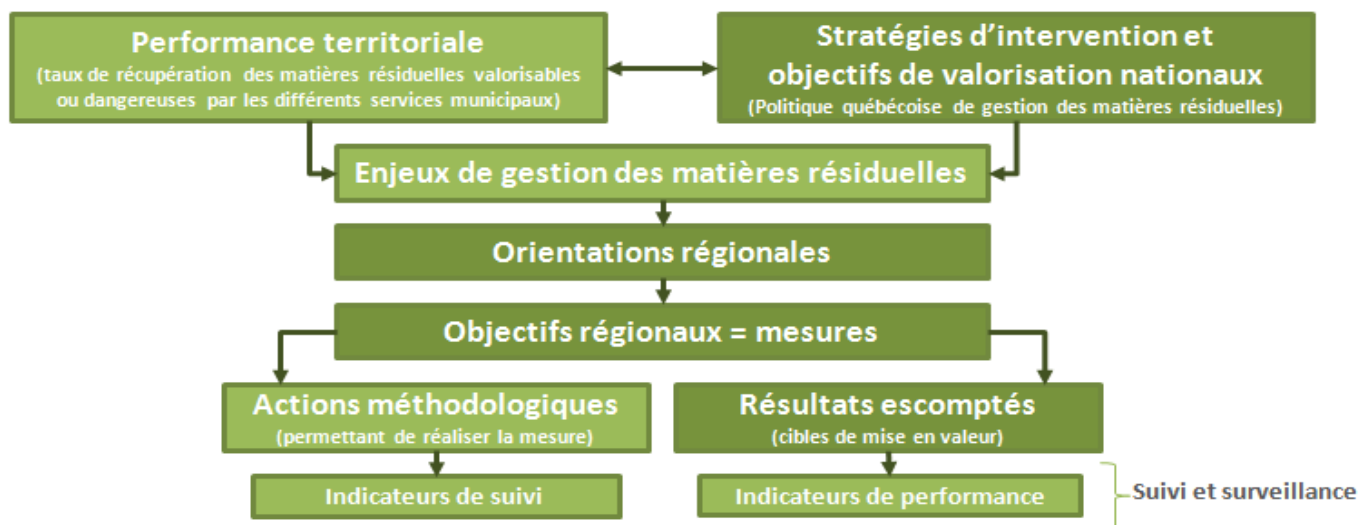


FIGURE 1 FONCTIONNEMENT DU PLAN D'ACTION 2016-2021



# Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021

TABLEAU 1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION 2016-2021

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS NATIONAUX	ORIENTATIONS RÉGIONALES	OBJECTIFS RÉGIONAUX - MESURES	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Respecter la hiérarchie des 3R-V	Promouvoir la réduction à la source des matières résiduelles.	Inclure le principe des 3R-V dans le guide de gestion des matières résiduelles.	2016	Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produite par habitant d'ici 2020.
		Contribuer à créer un partenariat entre les épiceries et les comptoirs vestimentaires situés sur le territoire de la MRC afin d'éviter le gaspillage alimentaire.	2019	
	Promouvoir la réutilisation des matières résiduelles.	Bonifier l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main de façon à couvrir leurs frais administratifs.	2016	Augmenter de 15 % la quantité de textiles et de rebuts encombrants récupérée d'ici 2020.
<b>Détourner les matières résiduelles valorisables ou dangereuses du site d'enfouissement.</b>  <i>Ramener à 700 kg par personne par année la quantité de matières résiduelles éliminées.</i>  <i>Valoriser 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.</i>  <i>Bannir de l'enfouissement la matière organique.</i>  <i>Récupérer 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel.</i>  <i>Bannir de l'enfouissement le papier et le carton.</i>	Réduire la quantité de déchets enfouis par le secteur résidentiel.	Réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à une fois aux deux semaines à l'année pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC.	2020	Diminuer de 60 % la quantité de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement d'ici 2020.
	Permettre la valorisation des résidus de table et des résidus verts générés par le secteur résidentiel.	Desservir toutes les municipalités locales par un service de collecte et de transport de matières organiques.	2020	Atteindre un taux de participation de 70 % aux collectes de matières organiques pour les résidences visées d'ici 2020.
		Fournir des composteurs domestiques à toutes les résidences non desservies par la collecte municipale de matières organiques.	2020	Atteindre un taux d'utilisation de 100 % des composteurs domestiques par les ménages visés d'ici 2021.

# Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021

TABLEAU 1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION 2016-2021 (SUITE)

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS NATIONAUX	ORIENTATIONS RÉGIONALES	OBJECTIFS RÉGIONAUX - MESURES	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<p><b>Détourner les matières résiduelles valorisables ou dangereuses du site d'enfouissement. (suite)</b></p> <p><i>Ramener à 700 kg par personne par année la quantité de matières résiduelles éliminées.</i></p> <p><i>Valoriser 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.</i></p> <p><i>Bannir de l'enfouissement la matière organique.</i></p> <p><i>Récupérer 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel.</i></p> <p><i>Bannir de l'enfouissement le papier et le carton.</i></p>	<p><b>Permettre la valorisation des résidus de table et des résidus verts générés par le secteur résidentiel. (suite)</b></p>	<p>Installer un composteur rotatif à l'écocentre de Saint-Gabriel-de-Brandon afin de recueillir les résidus alimentaires et verts provenant de la collecte municipale de matières organiques.</p>	2019	<p>Atteindre <b>100 %</b> de la capacité du composteur rotatif <b>d'ici 2021.</b></p>
	<p><b>Favoriser le traitement et la valorisation des matières organiques.</b></p>	<p>Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage desservant tout le territoire de la MRC.</p>	2019	<p>Obtenir des informations à l'égard de la faisabilité technique, financière, juridique, environnementale et en ressources humaines de l'implantation d'un site de compostage dont les gestionnaires sont redevables aux organismes municipaux.</p>
		<p>Conclure une entente avec des producteurs agricoles intéressés par le traitement ou la valorisation de résidus organiques issus de la collecte municipale.</p>	2021	<p>Valoriser <b>70 %</b> des matières organiques produites par le secteur municipal dans les champs agricoles de la MRC <b>d'ici 2021.</b></p>
		<p>Conclure une entente avec des producteurs agricoles intéressés de façon à valoriser tous les volumes de boues municipales respectant les normes et les critères du MDDELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes.</p>	2021	<p>Valoriser <b>100 %</b> des boues municipales <b>d'ici 2021.</b></p>



# Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021

TABLEAU 1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION 2016-2021 (SUITE)

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS NATIONAUX	ORIENTATIONS RÉGIONALES	OBJECTIFS RÉGIONAUX - MESURES	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Détourner les matières résiduelles valorisables ou dangereuses du site d'enfouissement. (suite)	Augmenter la quantité de résidus RDD et de TIC récupérés par le secteur résidentiel.	Installer des sites de dépôt municipaux à RDD dans toutes les municipalités locales de la MRC.	2017	Atteindre un taux de récupération de 70 % des RDD d'ici 2020.
		Doubler le nombre de sites de dépôt municipaux pour les TIC sur le territoire de la MRC.	2017	Atteindre un taux de récupération de 70 % des TIC d'ici 2020.
	Optimiser la récupération des principales matières résiduelles dans les lieux publics.	Installer des dispositifs de récupération pour les principales matières résiduelles dans l'ensemble des lieux publics de la MRC.	2020	Augmenter de 20 % les volumes de matières recyclables et organiques récupérés par la collecte municipale d'ici 2021.
Améliorer la qualité des données nécessaires à l'évaluation de la performance territoriale.  Rendre compte des résultats de gestion des matières résiduelles.	Évaluer la performance du secteur résidentiel.	Réaliser une caractérisation sommaire du contenu des bacs bruns et bleus à partir d'un échantillon représentatif des municipalités locales dont l'implantation de la collecte à trois voies est récente, au cours des cinq prochaines années.	2020	Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source.
	Évaluer la performance du secteur ICI.	Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles générées et récupérées par les ICI établis sur le territoire de la MRC.	2017	Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source du secteur ICI.
	Rendre compte des résultats de performance du secteur municipal.	Créer une plateforme de partage de données à l'égard de la performance en GMR du secteur municipal à partir du logiciel Metrio, accessible à tous les résidents de la MRC.	2017	Augmenter de 50 % l'achalandage de la page Web du département de l'environnement de la MRC d'ici 2020.





# Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021

TABLEAU 1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION 2016-2021 (SUITE)

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS NATIONAUX	ORIENTATIONS RÉGIONALES	OBJECTIFS RÉGIONAUX - MESURES	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Connaître, informer, sensibiliser et éduquer.	Améliorer la qualité et la quantité de matières résiduelles récupérées par le secteur résidentiel.	Distribuer à tous les résidents de la MRC un guide sur la gestion des matières résiduelles.	2016	Valoriser 60 % des matières organiques et 70 % des matières recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2020.
		Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques observées dans les municipalités locales de la MRC.	2017	
Stimuler la performance du secteur des industries, des commerces et institutions (ICI).	Augmenter la participation des ICI aux collectes municipales de matières résiduelles valorisables.	Augmenter les volumes autorisés de matières recyclables et organiques dans les collectes municipales pour les ICI présents sur le territoire de la MRC.	2020	Atteindre un taux de récupération de 60 % des matières organiques et de 70 % des matières recyclables pour le secteur ICI d'ici 2020.
		Offrir des conteneurs aux ICI ayant une génération importante de matières résiduelles organiques et recyclables qui consentent à fournir leurs volumes de matières résiduelles.	2020	
	Augmenter la performance de tri des ICI établis sur le territoire de la MRC.	Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné aux sous-secteurs ICI de la MRC.	2018	Diminuer de 50 % la quantité de matières résiduelles enfouies issues du secteur ICI d'ici 2020.
Stimuler la performance du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).  Détails – page suivante	Augmenter la quantité de résidus de CRD et d'agrégats récupérés par les segments du bâtiment et des Travaux publics.	Inclure une demande d'information à l'égard de la gestion des CRD et des agrégats à l'intérieur des permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés au maître d'ouvrage.	2020	Atteindre un taux de récupération de 70 % des résidus de CRD et de 80 % des agrégats d'ici 2020.



# Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021

TABLEAU 1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION 2016-2021 (SUITE)

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS NATIONAUX	ORIENTATIONS RÉGIONALES	OBJECTIFS RÉGIONAUX - MESURES	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<p><b>Stimuler la performance du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).</b></p> <p><i>Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.</i></p> <p><i>Trier à la source ou acheminer à un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment.</i></p>	<p><b>Augmenter la quantité de résidus de CRD et d'agrégats récupérés par les segments du bâtiment et des Travaux publics.</b></p>	<p>Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur des contrats de construction octroyés par les municipalités locales.</p>	2018	<p>Atteindre un taux de récupération de <b>70 %</b> des résidus de CRD et de <b>80 %</b> des agrégats <b>d'ici 2020.</b></p>
		<p>Adopter et appliquer un règlement municipal spécifiant que tous les générateurs de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou à une installation de tri désigné par la municipalité.</p>	2020	
		<p>Installer un nouvel écocentre dans le pôle Lavaltrie-Lanoraie.</p>	2018	



# Plan de gestion des matières résiduelles

## Plan d'action 2016-2021

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les dépenses nécessaires à la réalisation des mesures du PGMR de la MRC de D'Autray, et par le fait même à l'atteinte des objectifs régionaux totalisent 4 141 333 \$ sur une période de cinq ans (2016-2021) ou 828 267 \$ par année. La répartition des coûts par municipalité s'est effectuée d'après leur quote-part et les services municipaux à implanter dans certaines portions du territoire de la MRC.

Les coûts relatés concernent uniquement le développement de nouveaux services, le déploiement de la campagne annuelle de sensibilisation et d'éducation ainsi que les projets d'acquisition de connaissances. L'implantation de la nouvelle collecte de matières organiques à l'échelle de la MRC accapare la très grande majorité du budget consacré à la réalisation du plan d'action 2016-2021, que ce soit pour l'acquisition et la distribution des bacs bruns ou les services de collecte, de transport et de traitement des résidus organiques. Les diverses redevances redistribuées aux municipalités dans le cadre des programmes provinciaux et les éventuelles subventions n'ont pas été considérées à l'intérieur de ces prévisions budgétaires.

TABLEAU 2 COÛT DES MESURES DU PGMR PAR MUNICIPALITÉ LOCALE

MUNICIPALITÉS	NOMBRE MOYEN DE PORTES DESSERVIES	COÛTS DES MESURES ET ACTIONS			
		Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Services municipaux	Total (5 ans)
Lavaltrie	5 749	56 648 \$	96 085 \$	1 194 797 \$	1 347 530 \$
Lanoraie	2 140	21 086 \$	35 767 \$	444 750 \$	501 603 \$
Sainte-Élisabeth	637	6 277 \$	10 646 \$	101 164 \$	118 087 \$
Berthierville	2 464	24 279 \$	41 182 \$	391 316 \$	456 777 \$
Sainte-Geneviève-de-Berthier	998	9 834 \$	16 680 \$	188 435 \$	214 949 \$
Sainte-Ignace-de-Loyola	959	9 450 \$	16 028 \$	181 072 \$	206 550 \$
La Visitation-de-l'Île-Dupas	325	3 202 \$	5 432 \$	17 489 \$	26 123 \$
Saint-Barthélemy	1 175	11 578 \$	19 638 \$	136 730 \$	167 946 \$
Saint-Cuthbert	954	9 400 \$	15 945 \$	237 368 \$	262 713 \$
Saint-Norbert	509	5 015 \$	8 507 \$	111 376 \$	124 898 \$
Saint-Cléophas-de-Brandon	110	1 084 \$	1 839 \$	5 919 \$	8 842 \$
Saint-Gabriel	1 744	17 185 \$	29 148 \$	15 370 \$	61 703 \$
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 719	16 938 \$	28 730 \$	273 000 \$	318 668 \$
Saint-Didace	564	5 557 \$	9 426 \$	37 851 \$	52 834 \$
Mandeville	2 079	20 485 \$	34 747 \$	216 878 \$	272 110 \$
<b>MRC de D'Autray</b>	<b>22 126</b>	<b>218 018 \$</b>	<b>369 800 \$</b>	<b>3 553 515 \$</b>	<b>4 141 333 \$</b>



# Plan de gestion des matières résiduelles

## Plan d'action 2016-2021

### SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

Les étapes de suivi et de surveillance du plan d'action sont essentielles à la résolution des enjeux de gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC, de même que pour connaître l'évolution de la performance de tri des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Comme mentionnée précédemment, la réalisation d'une mesure prévue au PGMR dépend de la réalisation d'un ensemble d'actions méthodologiques. Chacune de ces actions est associée à un indicateur de suivi, permettant de statuer sur la réalisation ou non de l'action (figure 2). La réalisation du plan d'action s'effectue en continu par l'intermédiaire des indicateurs de suivi et de l'échéancier.

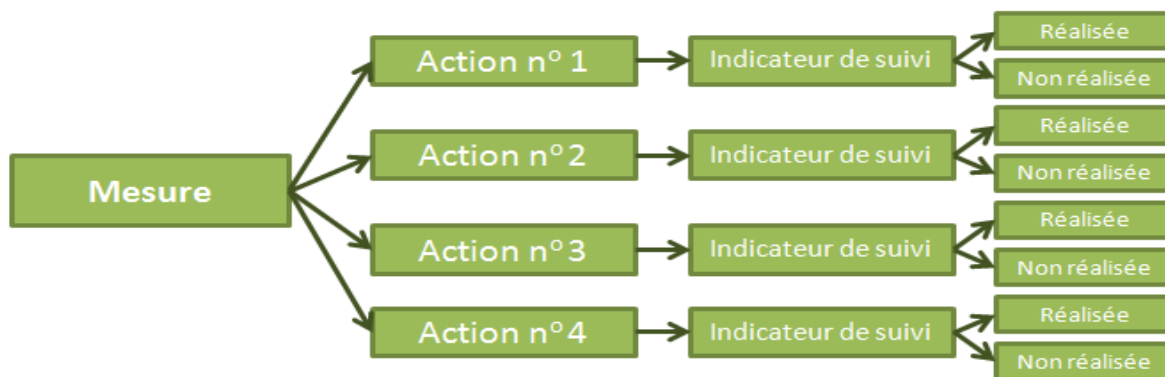


FIGURE 2 : FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE SUIVI

Chaque enjeu de gestion des matières résiduelles a été traduit en orientation générale afin de permettre leur résolution par le plan d'action 2016-2021. Par le fait même, chaque orientation générale est associée à une ou plusieurs mesures concrètes (aussi appelée « objectif régional » dans sa formulation mesurable et définie dans le temps) ainsi qu'à un résultat escompté (figure 3). Dans la plupart des cas, il s'agit de cibles de valorisation que la MRC souhaite atteindre par la réalisation des mesures prévues au PGMR. De façon périodique, au moment de produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR, la MRC évaluera l'efficacité de son plan d'action par l'atteinte de ces résultats. Si les mesures sont jugées insuffisantes à la résolution de l'enjeu, les mesures du PGMR seront redéfinies de manière plus ambitieuse.

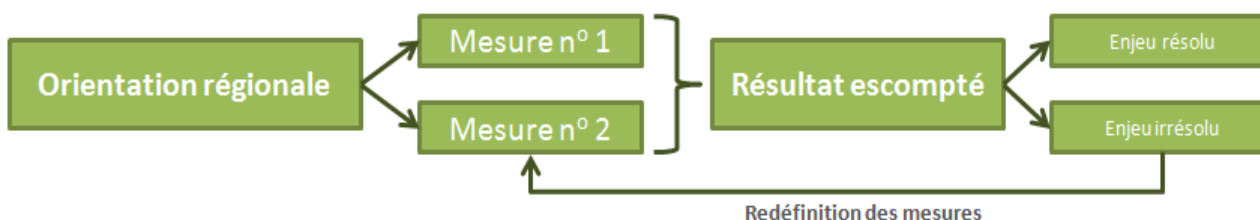


FIGURE 3 : FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE



# Plan de gestion des matières résiduelles

## Plan d'action 2016-2021

### CONSULTATIONS PUBLIQUES ET PROCHAINES ÉTAPES

Adopté en octobre 2015 par le conseil des maires de la MRC, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sera soumis à des consultations publiques en 2016 dans trois pôles : Lavaltrie-Lanoraie, Berthier et Brandon (figure 4). Les citoyens, le milieu communautaire, de même que des acteurs des secteurs industriel, commercial et institutionnel pourront déposer leur mémoire en vue de ces consultations. Préalablement, le sommaire du projet de PGMR ainsi que le document intégral seront mis en ligne sur le site Web de la MRC. Lors des consultations publiques, le projet de PGMR sera présenté afin que les participants puissent émettre leurs commentaires. Le moment et le lieu des consultations publiques seront annoncés dans les médias locaux au début de l'année 2016.

Le PGMR pourra alors être révisé à la lumière des commentaires qui auront été divulgués lors de ces soirées de consultation publiques. Le PGMR révisé et le rapport de consultation seront présentés pour approbation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). La mise en vigueur du PGMR est conditionnelle à cette approbation ministérielle.

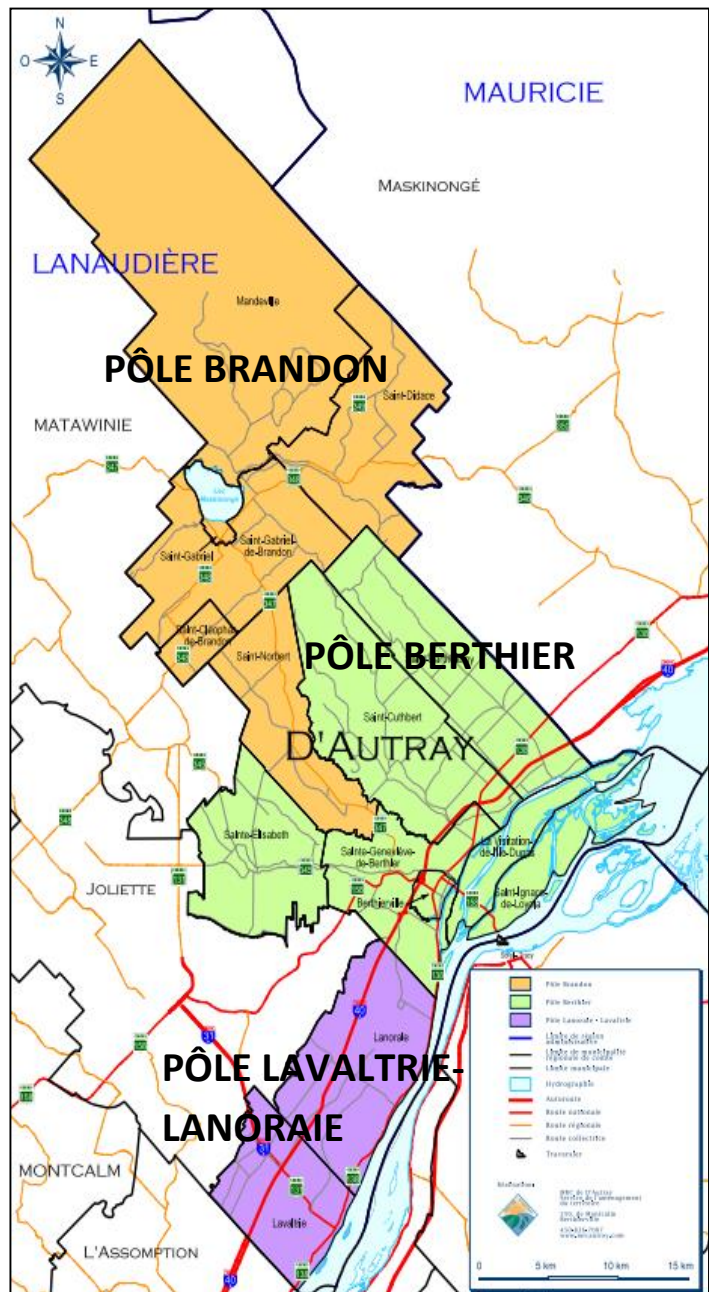


FIGURE 4 : PÔLES DE LA MRC DE D'AUTRAY





**SOMMAIRE DU PROJET**  
**PLAN DE GESTION**  
**DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
**2016-2021**